

MALVERSATION SUR LES GARDES D'ENFANTS AU CE

D'abord, le CE de BLUELINK est composé, depuis les dernières élections professionnelles de décembre 2009, de 3 élus titulaires FO, 2 élus titulaires CGT et 1 élu titulaire SUD AERIEN.

Depuis que le CE existe au sein de notre entreprise, aucune mandature n'a jugé bon de mettre en place un règlement intérieur pour un meilleur fonctionnement de cette instance.

Le CE est aujourd'hui confronté à des pratiques qui pénalisent l'ensemble des salariés !

Rien n'est fait au CE pour assurer la transparence que certains s'évertuent à revendiquer une fois pris la main dans le sac !

Par chance, la malversation a été découverte SEULEMENT 10 mois après le début de la mandature.

Ensuite, FO était au courant de cette malversation avant le dernier CE du 21 octobre 2010, pendant lequel la démission de l'élue concernée a été remise ! Sans qu'aucun commentaire n'ait été fait sur le motif, malgré les interrogations des élus Sud Aérien.

La direction de BLUELINK a été informée avant le CE !

La transparence aurait été d'informer les élus et la direction de BLUELINK lors de la dernière réunion du CE.

Notre délégué a adressé un lotus le lundi 25 octobre 2010 aux élus du CE pour leur demander un bilan sur les comptes du CE et un point sur l'expertise en cours pour l'ancienne mandature.

Dans son tract du 29/10/2010, FO annonce que son élue a commis une faute lourde et qu'elle a été radiée du syndicat.

Belle application de la déontologie syndicale en matière de protection des salariés, alors qu'aucune expertise ou enquête sérieuse ait été conclue de manière objective.

L'élue en question est venue, mardi 26 octobre 2010, se confier au délégué syndical de SUD Aérien. Elle lui a avoué les faits.

Dans le but de connaître la vérité sur l'étendu des dommages, Sud Aérien proposera au prochain CE une expertise pour connaître l'exactitude du préjudice causé aux salariés de BLUELINK par les détournements de fonds de l'élue FO.

FO se propose de faire eux-mêmes l'analyse des comptes suite aux erreurs d'une de leurs élues !

FO et Sud Aérien avaient décidé une expertise pour l'analyse des comptes de l'ancienne mandature sous étiquette CGT !

En cohérence avec cette décision, Sud Aérien demandera la même procédure pour la gestion de la mandature actuelle.

Comment comprendre alors que la Direction de BLUELINK ait pu continué d'alimenter les caisses "gardes d'enfants".

La DRH est plus regardante sur les moyens de communications de Sud Aérien ou le dépassement des heures de délégations de notre équipe déduite sur les salaires que sur la gestion du budget des gardes d'enfants !

On voit aujourd'hui ce qu'il en est... Rallonge d'un côté, hémorragie de l'autre : quel système !!!...

Désormais, que la Direction Générale prenne enfin la mesure de la situation et les décisions qui s'imposent !

Le Comité d'Entreprise doit redevenir ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être : le moyen d'expression collective des salariés, géré dans l'honnêteté, la transparence et le sérieux qui s'impose...

Nous demandons à la direction d'accorder à SUD AERIEN la tenue d'assemblée générale afin d'informer et consulter les salariés.

MALVERSATION ⇨ Dictionnaire Larousse des Synonymes : *Malversation implique une gestion frauduleuse, quelle qu'en soit la forme ; ce terme vise toute faute grave commise par cupidité dans l'exercice d'une charge, d'un emploi, dans l'exécution d'un mandat.*

Votre équipe Sud Aérien